Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 86 (1944)
Heft: 6

Artikel: Propos sur nos fortifications
Autor: Maron
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-650337

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

89e année N° 6 Juin 1944

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Avenue de la Gare 33, Lausanne Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Propos sur nos fortifications

Les événements de guerre actuels nous donnent chaque jour de nouveaux enseignements sur la force et les faiblesses des fortifications. Ceux qui ont nié toute efficacité au béton après la campagne de France et la « rupture » de la Ligne Maginot, doivent certainement reviser leur manière de voir en face du gigantesque effort entrepris par les Allemands pour ériger leur « forteresse Europe ». Il est piquant, en effet, de constater que ceux-là mêmes qui semblaient se jouer des fortifications avec leurs puissants moyens mécanisés et leur aviation, mettent, actuellement, leur confiance dans le béton.

Je désire faire ici le point, simplement, montrer que malgré toutes les critiques dont elles sont l'objet, les fortifications peuvent, certainement pour longtemps encore, nous protéger contre une armée d'invasion. Une condition, cependant, doit être remplie : il faut que ces fortifications soient occupées et servies par une troupe *instruite spécialement* et sachant manœuvrer « dedans et autour » de ses positions. C'est à la réa-

lisation de cette condition que doivent tendre tous nos efforts.

Par fortification, j'entends ici l'ouvrage bétonné construit par des spécialistes et ayant un caractère permanent. L'emplacement et l'importance de l'ouvrage sont déterminés par un plan général qui s'applique à une armée, « une fois pour toutes en position », selon une idée stratégique arrêtée. Je laisse donc de côté la fortification semi-permanente et la fortification de campagne.

Depuis que les hommes se battent, un duel oppose l'arme d'attaque à l'arme de défense, actuellement le canon à la cuirasse, la bombe au béton. A chaque nouvelle formule de béton, à chaque épaisseur et armement des murs est opposé un nouveau canon, un nouvel explosif. L'avantage passe périodiquement de l'un à l'autre.

En ce qui concerne la fortification, certains facteurs viennent cependant modifier sensiblement la forme et les conditions de la lutte :

L'emplacement de l'ouvrage fortifié est très important. Indépendamment des raisons tactiques qui ont motivé son choix, à un passage obligé, par exemple, l'ouvrage fortifié peut être exposé ou non aux coups de l'artillerie et de l'aviation.

Le gisement de l'ouvrage fortifié est déterminant aussi. Si l'ouvrage est construit dans le rocher il sera infiniment plus résistant que s'il est bâti sur un terrain peu dense où il risquera d'être culbuté par des coups arrivant dans sa périphérie immédiate.

Le relief et la couverture du terrain faciliteront, suivant leur nature, l'intervention efficace de la défense extérieure ou, au contraire, rendront celle-ci très difficile et permettront à l'ennemi de réduire la position aisément avec ses troupes de choc amenées par infiltration.

La disposition des ouvrages fortifiés est également importante. Un système défensif, composé d'une multitude de petits fortins bien camouflés, « fractionnés » dans le terrain, sera souvent moins vulnérable qu'une ligne composée de gros ou-

vrages formant de grandes cibles sur lesquelles l'ennemi pourrait concentrer de puissantes attaques.

La combinaison des feux. Indépendamment de la mission principale de chaque ouvrage fortifié, la possibilité doit exister pour ceux-ci de s'entraider par leurs feux secondaires. Cette qualité ne peut s'obtenir entièrement que si l'ensemble du système est dans un terrain découvert (grand champ de tir).

Nous voyons ainsi qu'on ne peut pas juger de la valeur d'une fortification par une simple comparaison des moyens d'attaque « dynamiques » (obus, bombes, charges explosives, etc.) avec des moyens de défense « statiques » (béton, blindages, etc.) *Il y a loin de l'expérience faite au polygone à la réalité dans le terrain.*

L'efficacité, la résistance de la fortification dépendent donc, dans une large mesure, des facteurs tactiques.

Il est clair qu'on pourra rarement concilier et grouper tous ces facteurs pour un ouvrage fortifié. A ce propos, il est nécessaire de faire une différence entre deux genres bien distincts d'ouvrages :

1° L'ouvrage fortifié caractéristique de la couverture frontière spécialement dans le Jura et sur le Plateau.

2° L'ouvrage fortifié type de la position d'armée, du « Réduit » construit dans le rocher.

Dans le premier cas, le terrain ne se prête guère à la construction des ouvrages fortifiés dans le rocher. Il est difficile de les faire bénéficier d'un « angle mort ». Pour compenser ce défaut de gisement, pour parer au grand danger du bombardement aérien, il est nécessaire de construire une ligne composée d'un grand nombre d'ouvrages de petites dimensions « fractionnés » dans le terrain et bien camouflés. Les fortins sont placés en profondeur et la défense organisée suivant le principe du « hérisson ».

Au Jura, en revanche, il a été aisé de placer les fortins dans des coupures de terrain qui rendent très difficile, sinon impossible, le repérage et le bombardement par avion.

Dans le second cas, le système défensif repose sur quelques ouvrages fortifiés puissants, gisant dans le rocher, bien placés, à l'abri de l'aviation et capables de résister à d'éventuelles attaques massives par une judicieuse combinaison des feux. A l'abri de telles positions, nous pourrons, de notre côté, déclencher de sévères contre-assauts avec nos troupes de choc.

En ayant su distinguer les différents facteurs et utiliser rationnellement le terrain, nous disposons d'un système de fortifications remarquables. Les armes dont sont dotés nos ouvrages sont très précises et efficaces. *Aussi longtemps que nos forts pourront faire feu, nos routes et nos passages ne pourront pas être utilisés par l'ennemi* ; celui-ci sera obligé d'envoyer de l'infantrie ; contre elle, nous devons tenir et finalement vaincre. J'ai bien dit « tant que nos forts pourront faire feu » et cela suppose que nos garnisons sont bien instruites et que la défense extérieure accomplit victorieusement sa tâche. Cela implique :

Une troupe de garnison spécialisée.

Une troupe de défense extérieure spécialisée.

D'autre part, j'ai dit que si ces « bouchons » tiennent : « nos routes et nos passages ne pourront pas être utilisés par l'ennemi. » Reste à savoir, maintenant, comment nous nous opposerons à une attaque en force de l'infanterie ennemie utilisant le terrain couvert à l'extérieur de notre système défensif. Si nous ne voulons pas risquer une cruelle surprise, il faut d'emblée, réserver une partie de nos forces pour agir en toute circonstance contre l'ennemi qui s'infiltrerait entre nos positions. Ce qui nous amène, en fin de compte, à diviser nos effectifs en trois groupes :

1° *La réserve mobile indépendante.*

2° Les détachements de *défense extérieure* attribués aux ouvrages ou groupes d'ouvrages.

3° *Les garnisons.*

Il n'entre pas dans le cadre de ces propos de traiter de la défense du territoire plus ou moins profond entre le réduit national et l'arrière de la ligne frontière, ainsi qu'à l'intérieur

même du réduit. Cette défense contre les parachutistes et l'infanterie de l'air doit être assurée par des détachements spéciaux : troupes motorisées, territoriaux, gardes locales, etc. Un commandant de troupes d'un secteur fortifié s'assurera cependant toujours contre cette attaque « à la troisième dimension ». Il prendra liaison avec les différents organes qui sont chargés de cette défense.

1. *La réserve mobile indépendante* est composée essentiellement de « patrouilles de chasse » si possible de la région, connaissant à fond le secteur et exercées au combat en forêt. Ces troupes se tiennent en liaison constante avec les défenses extérieures. Elles possèdent différents moyens de *liaison* et *signalisation*. Cette réserve doit être utilisée contre l'ennemi qui aurait passé entre nos positions. Elle doit par son mouvement et son agressivité, en liaison avec nos points d'appui fermés, rendre la vie intenable à l'adversaire et faire perdre toute efficacité à son « attaque par infiltration ».

2. *La troupe de défense extérieure* doit être instruite dans des cours de « grenadiers » de « combat rapproché » et de « destruction ». Composée essentiellement de *jeunes*, elle est apte à affronter et à vaincre n'importe quelle troupe de choc ennemie en utilisant toutes les armes du combat à courte distance, de la grenade à main à l'arquebuse, en passant par le lance-flammes. Il y a lieu de distinguer entre la défense extérieure « rapprochée » à l'intérieur des barbelés, et la défense extérieure « éloignée », en dehors des obstacles, plus ou moins en avant, suivant le terrain. La défense extérieure rapprochée, répartie en détachements attribués chacun à un ouvrage, est l'élément mobile, élastique, qui lutte contre les détachements d'assaut de l'ennemi. Organisée selon les circonstances et le terrain, cette garde a pour mission d'empêcher tout élément ennemi d'effectuer « l'abordage » du fortin ; elle doit permettre à l'ouvrage d'accomplir en toute sécurité sa mission de feu sur les obstacles. La défense extérieure éloignée comprend, si possible, des radiotélégraphistes et possède différents moyens de liaison et signalisation (pigeons, fusées, chiens,

etc.). Sa mission est d'empêcher *l'exploration* et *l'observation* ennemie visant les ouvrages fortifiés, ainsi que de combattre les éléments ennemis qui voudraient prendre position pour tirer sur les ouvrages. Elle signale également à la réserve mobile les éléments ennemis qui se seraient infiltrés entre nos points d'appui.

3. *La troupe de garnison :* doit être instruite dans des « cours de garnisons d'ouvrages ». Composée essentiellement d'hommes de classes d'âge plus anciennes, elle est apte à vivre et combattre dans les forts. Elle doit utiliser toutes les armes et utiliser les installations de la fortification.

Nous constatons, en passant, que les fortifications ne permettent pas une économie d'effectifs, bien au contraire. Toutefois, on a tendance encore à prévoir trop de monde, pendant le combat, *dans l'ouvrage*. En principe, la garnison doit se composer exclusivement des servants aux armes et « instruments de bord ». L'effectif est réduit au minimum, chacun connaissant plusieurs armes. Cette « interchangeabilité » des hommes permet d'organiser un roulement dans le service de « surveillance » et assure un passage rapide et sans heurt au « branle-bas de combat » [1].

C'est à l'instruction de la troupe de garnison que je veux m'arrêter maintenant. Il n'est pas question de traiter de la tactique de la défense extérieure d'un ouvrage ; celle-ci dépend surtout des circonstances, du genre de position d'une part, de l'action de l'ennemi d'autre part. S'il est nécessaire d'avoir des principes correspondant à certains cas types, on ne doit pas se servir de schémas. Il faut suivre une doctrine qui crée *l'unité* et donne de l'assurance dans les moments de crise, certes, mais sans tomber toutefois dans la schématisation.

L'essentiel, me semble-t-il, au combat en fortification, c'est d'assurer en chaque circonstance, le fait suivant :

[1] Ces considérations, ainsi que celles qui suivent, sur l'instruction de la garnison, s'appliquent aux troupes d'*infanterie* réparties aux ouvrages ; elles ne concernent donc pas les troupes d'artillerie de forteresse.

Nos fortins peuvent remplir leur mission, ils arrêtent et détruisent l'ennemi sur les passages qu'ils « bouchent », parce qu'ils sont bien « servis » par la garnison et « défendus » par la défense extérieure. D'autre part, la réserve mobile s'oppose à l'infiltration en lui faisant perdre toute efficacité.

Conformément aux ordres du général, chaque garnison « constituée » doit suivre un cours. Ce cours est donné par des officiers de troupes. Ceux-ci ont été instruits aux disciplines de la fortification, notamment au tir avec armes de fortin dans des cours spéciaux donné par le Corps des gardes de fortifications (C.G.F.) Cette instruction est contrôlée par le Service des fortifications, les cadres G.F. collaborent à l'enseignement. Le programme doit être tel qu'il assure une connaissance approfondie des disciplines suivantes :

Armes, munitions, vivres.
Entretien des dits.
Equipement (ventilation, eau, électricité, etc.).
Tir au panorama, trafic téléphonique.
Organisation du service de garnison.
Défense extérieure immédiate.
Utilisation des charges.
Signalisation (pistolets lance-fusées).

Pour des raisons faciles à comprendre, on ne saurait entrer dans le détail de cette instruction. Faisons cependant quelques remarques générales :

Dans la *connaissance des armes*, nous avons encore beaucoup à faire. Les hommes montrent toujours de l'intérêt à l'instruction, si celle-ci sait être vivante et variée. Pour arriver rapidement à un résultat pratique, il faut savoir établir une discrimination entre les différentes parties de l'instruction. A la mitrailleuse, par exemple, on insistera avant tout sur les mouvements de charge, retrait des cartouches, changement de canon. On a montré une fois pour toutes la façon de mettre en position (travail à l'affût) et le reste du temps est utilisé à l'acquisition des *réflexes* de la « manipulation de la pièce au

tir ». Il est essentiel aussi de traiter des *dérangements* et de leurs *remèdes*.

L'utilisation de *l'équipement de fortification* est chose aisée à faire comprendre.

Le tir au panorama également n'offre pas de difficulté s'il est bien enseigné. Là aussi, l'instructeur doit savoir doser son enseignement et ne donner que « l'essentiel pratique ».

Ce qui, incontestablement, est le plus difficile à obtenir c'est, chose banale et pourtant essentielle, le sens de l'ordre et de la propreté. Les hommes n'arrivent pas à saisir qu'ils doivent entretenir leur fortin au même titre que leur mousqueton, Pour leur faire comprendre jusqu'à quel degré d'ordre nous exigeons qu'ils parviennent, nous faisons la comparaison suivante :

« Votre fortin, c'est une unité navale de guerre. Vous savez que dans toutes les marines du monde, on exige une discipline poussée à l'extrême. Il y a autant de raisons d'exiger l'ordre et la propreté de la part d'une garnison que d'un équipage ». Il faut insister sur cette notion d'« équipage » et créer par là l'esprit de « solidarité » dans la garnison.

Cette comparaison avec la marine, du reste, est juste également lorsqu'on parle *tactique* : un navire aussi cuirassé et puissamment armé qu'il soit, est très vulnérable aux coups de l'avion et du sous-marin. Il doit être protégé par des yeux et des organes autour et au-dessus de lui : contre-torpilleurs, avions de porte-avions. La situation du fort est comparable à celle du vaisseau de guerre ; aussi puissant qu'il soit, il est vite mis hors de combat, s'il n'est pas protégé par une défense extérieure.

Du point de vue entretien, la comparaison joue encore : les navires pour être toujours en état de marche, sont soignés par des spécialistes. Pareillement, nos forts doivent être entretenus et contrôlés par des *hommes de métier*, par les « G.F. ».

Et si j'en viens maintenant à parler des *gardes de fortifi-*

cations (G.F.), c'est que j'ai pu constater que, parfois, dans la troupe, on ne sait pas encore bien ce qu'ils sont.

Je cite le premier article du Règlement de service de la garde des fortifications (R.S.F.).

« La garde des fortifications a les attributions suivantes :

a) surveiller les ouvrages, les occuper en partie et les défendre jusqu'à l'arrivée de la garnison de guerre, et seconder celle-ci ;

b) participer, au point de vue militaire et technique, à l'instruction du personnel des garnisons des ouvrages.

c) pourvoir à l'entretien normal et à l'administration de tous les ouvrages et de leur équipement, des barricades antichars et de leurs magasins, ainsi que des barrages permanents dans le terrain ».

En d'autres termes, ces hommes qui font revivre la vieille tradition suisse du soldat de métier, acceptent les rigueurs d'un service sévère. Ils apprennent à devenir des soldats 100 %, capables d'utiliser à toutes les armes et fidèles « par définition ».

L'entretien et l'administration de nos fortifications, l'instruction du service qui s'y rapporte, demandent de multiples qualités qui mettent à contribution les goûts, les connaissances et l'enthousiasme des gardes de fortifications.

Les officiers, sous-officiers et soldats du corps portent avec fierté la couleur vermillon qui rappelle de célèbres uniformes...

Entraînés physiquement, soutenus par un moral élevé, dégagés de tout défaitisme, ils sont « neufs », mais le pays a confiance en eux, parce qu'il les sait gardiens des traditions de réalisme et d'honneur de l'Armée.

Ainsi, nos fortifications, « soignées » par les G.F., occupées par la troupe, défendues par tous, doivent *freiner*, *arrêter*, puis *détruire* n'importe quel ennemi. Mais n'oublions pas, et ceci est ma conclusion, que la condition primordiale pour tenir et vaincre, c'est d'avoir la foi, du courage, de la volonté...

PLT MARON.